DIRECTION de la REGLEMENTATION, des LIBERTES PUBLIQUES et de l'ENVIRONNEMENT Bureau de l'environnement et de la concertation locale

NOTICE D'INFORMATION

EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DECHETS

(Application du décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets)

Composition du dossier de déclaration (à adresser en deux exemplaires) :

- déclaration conforme au modèle ci-joint, signée par le responsable légal de l'entreprise
- un extrait de l'inscription portée au registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois.

Où adresser la déclaration ?

Au préfet du département où se trouve le siège social de l'entreprise ou à défaut le domicile du déclarant.

Pour la Saône-et-Loire, l'adresser à la préfecture – DLP - BENV – 71021 MACON CEDEX 9.